



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 92879

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le montant de l'enveloppe budgétaire de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008 destinée à l'aide à domicile. L'aide à domicile permet aux familles de mener une vie équilibrée avec les enfants, tout en permettant la création d'emplois. Or les associations familiales ont été informées d'une diminution de l'enveloppe destinée à l'aide à domicile et craignent que cela ne remette en cause l'équilibre de certaines familles notamment d'enfants multiples. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet afin de rassurer les associations familiales et les familles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92879

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4374